

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-44 : Espace Germain Aubert \_ Plateforme d'éco extraction \_ remplacement du coffret électrique des deux pompes de relevage

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que l'Espace Germain Aubert, sis 17A rue de Tourville à Valréas (84600) est propriété de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan,

CONSIDERANT que suite aux dysfonctionnements réguliers constatés lors de l'évacuation des eaux usées, il convient de procéder au remplacement du coffret électrique des deux pompes de relevage de la plateforme d'éco extraction ID4TECH,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre de l'entreprise SARP, sise 20 route Saint Paul, ZI Sud à Pierrelatte (26230), portant sur le remplacement du coffret électrique des deux pompes de relevage de la plateforme d'éco extraction ID4TECH, sise Espace Germain Aubert, 17A rue de Tourville à Valréas (84600), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 555.00 euros HT, soit 666.00 euros TTC,

**Article 2** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

**Article 3** : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 avril 2021

Le Président,  
Patrick ADRIEN

